

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

## Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

## **Etaient absents:**

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Ouorum:	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015	Délibération N°2015/355

« RAID URBAIN SANTE » 7 EME EDITION Samedi 17 octobre 2015

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre du développement des politiques de prévention en santé publique, la Ville d'Ajaccio et l'Etat soutiennent les démarches de contractualisation visant à réduire les inégalités sociales de santé dans les quartiers.

Aussi, pour promouvoir les actions de santé publique dans les quartiers, l'Atelier Santé Ville, outil de coordination en santé publique pour la Ville d'Ajaccio, pilote, depuis sept années, l'organisation d'une journée partenariale dédiée au sport et à la santé : le **Raid Urbain Santé**.

Cette manifestation a pour objectifs:

- de sensibiliser la population à l'importance de concilier sport et santé,
- de promouvoir le quartier des Salines, un des deux quartiers prioritaires « politique de la ville » depuis la loi de février 2014,
- de renforcer les partenariats autour d'un projet commun.

Pour cette septième édition, le Raid Urbain Santé se déroulera dans le quartier des Salines, le samedi 17 octobre à partir de 9h.

Cette journée ouverte à tous, à partir de 8 ans et sous réserve d'inscription préalable par équipe de 4, est organisée sous forme d'ateliers animés par les différents acteurs adhérents au projet.

Cet évènement pour petits et grands permet ainsi de recevoir une information santé et de pratiquer différentes activités sportives en y associant un aspect ludique.

A l'issue de cette manifestation, 4 équipes seront récompensées : 1 équipe enfants-adultes ; 1 équipe adolescents-adultes ; 1 équipe de 4 adultes, 1 équipe 4 seniors.

Enfin, il convient de mettre en lumière, que cette manifestation attire, chaque année, un public très volontaire et toujours plus nombreux (plus de 250 participants en 2014) et que la combinaison de tous ces éléments permet la réussite de cette journée sport et santé.

Le financement de l'organisation de cette manifestation s'effectue grâce à une subvention de l'Agence Régionale de Santé (3000 Euros) et aux crédits attribués à la ville par l'Etat et la CAPA dans le cadre de la politique de la Ville. Ces crédits sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville exercice 2015 Chapitre 011.

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre le développement et la coordination de sa politique de Santé Publique ainsi que de valorisation des quartiers,

## IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De décider de l'organisation du raid urbain santé, le 17 octobre prochain, quartier des Salines, manifestation répondant à la définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé;

D'autoriser le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, bons de commande...) relatifs à cette opération ;

**D'adopter** le règlement de cette manifestation fixant notamment les conditions d'attribution des lots gagnants annexé à la présente délibération ;

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

## LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de M. KERVELLA, conseiller municipal Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 septembre 2015,

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre et de renforcer la coordination de sa politique de Santé Publique en valorisant les quartiers du contrat de ville,

# **DECIDE**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'organisation du raid urbain santé, le 17 octobre prochain au sein du quartier des Salines, manifestation répondant à la définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé;

## AUTORISE LE MAIRE

à engager toutes procédures et à signer tous documents (conventions, bons de commande...) relatifs à cette opération ;

#### **ADOPTE**

le règlement intérieur de cette manifestation notamment en ce qui concerne les conditions d'attribution des lots gagnants ;

## **CONFIRME**

que les crédits correspondants à cette action sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Exercice 2015, Chapitre 011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015\_355-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication: 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

